

LE « PASSEPORT TRANSPORT »

DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
NEUGARTHEIM – ITTLENHEIM – WILLGOTTHEIM - WOELLENHEIM

Mode d'emploi

Chaque enfant scolarisé dans une des classes du RPI est bénéficiaire d'un « **Passeport Transport** » renouvelé chaque année scolaire.

**Ce passeport est conservé par l'enseignant dans sa classe.
Il comporte 16 points valables pour toute l'année scolaire.**

En cas de **non-respect caractérisé et renouvelé** d'une des règles en vigueur dans le bus (voir :TRANSPORT : Consignes à respecter), 1 ou 2 points peuvent être enlevés **par le conducteur ou l'accompagnatrice** (qui informe l'enseignant en lui transmettant un bordereau de sanction).

Les enseignants ou les directeurs d'école peuvent aussi retirer des points.

Le Passeport Transport est à signer par les parents, à la fin de chaque mois.

Dès qu'un enfant a **perdu 4 points** et quelle que soit la date, le **Passeport transport** doit être signé par les parents.

Quand **8 points ont été perdus**, le **Passeport Transport** est à signer par les parents, et le directeur d'école réunira l'enfant, ses parents, son enseignant et 2 enfants de la classe, **lors d'un Conseil du Transport**.

Des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion temporaire, peuvent être prises, en lien avec le **Conseil Général du Bas-Rhin**, responsable des transports scolaires dans le département.

Pour les enfants de classes maternelles :

Si l'un d'entre eux pose réellement problème dans les transports, il sera également sanctionné.

Il devra dessiner, à la maison, la règle qu'il n'a pas respectée et faire signer le dessin par ses parents.